

Faut-il légaliser le cannabis ?

Alexis Demas

Alexis Demas est neurologue et exerce actuellement au Havre

Résumé

Le cannabis est la drogue la plus consommée en Europe. Les conséquences médicales, sociales et sociétales de son exposition sont connues. Face à ce constat et malgré la politique répressive actuelle de la France en matière de cannabis, certains élus français proposent la non pénalisation voire la légalisation de sa consommation, arguant les recettes issues de son contrôle et la maîtrise de sa commercialisation. Une consultation citoyenne vient d'ailleurs d'être lancée à leur initiative.

Cet essai propose d'apporter des éléments pouvant aider à une compréhension globale de la situation actuelle, avec la description de l'expérience de pays occidentaux l'ayant dépénalisé. Les pistes de réflexion proposées pourraient amener à une décision collective éclairée.

La santé est un bien commun, la protéger une priorité collective.

L'Institut pour la Justice est une association de citoyens préoccupés par les dérives de la justice pénale, qui répercute et canalise les inquiétudes de chacun et propose des réformes pragmatiques. L'association s'appuie sur un réseau d'experts du champ pénal pour promouvoir une justice plus lisible pour le citoyen, plus efficace contre la criminalité et plus équitable vis-à-vis des victimes.

Edité par l'Institut Pour la Justice
Association loi 1901

Contacts :
01 45 81 28 15
publications@institutpourlajustice.org

Aucune drogue n'est douce. N'est doux que le préjugé qu'on lui attribue. Et comme nombre de préjugé - cette première impression que l'on considère comme une vérité - il peut s'avérer erroné car reposant sur un jugement personnel, tronqué et truqué. Parmi les drogues, le cannabis reste de loin la plus consommée en Europe¹, tant dans les pays où sa consommation est interdite que dans ceux où elle est tolérée voire légale. Les conséquences médicales, sociales et sociétales de son exposition sont connues. Mais, face à ce constat et malgré la politique répressive actuelle de la France en matière de cannabis, certains élus français proposent la non pénalisation voire la légalisation de sa consommation, arguant les recettes issues de son contrôle et la maîtrise de sa commercialisation. Une consultation citoyenne vient d'ailleurs d'être lancée à leur initiative. Quid de ces propositions ?

1. Mise en état

a. Jurisprudence

Cent millions d'européens, l'équivalent du quart de la population adulte, ont déjà consommé une drogue illicite au moins une fois dans leur vie. Les enquêtes épidémiologiques relèvent des signes d'augmentation constant de la consommation et du trafic de cocaïne.² Ainsi, les saisies dans l'Union européenne atteignent des niveaux records. Cent quarante tonnes de cocaïne ont été saisies en 2017, soit le double de la quantité captée par les autorités en 2016. Le 12 février 2021 la plus grosse saisie de cocaïne en Europe, 23 tonnes, a été réalisée dans des conteneurs dans les ports de Hambourg et Anvers, représentant un « butin » de plusieurs milliards d'euros. Ces chiffres vertigineux ne sont qu'une goutte dans l'étendue réelle des trafics de stupéfiants qui vampirisent nos sociétés. L'ecstasy (MDMA), les amphétamines et autres drogues de synthèse, substances initialement principalement consommées dans des contextes festifs (« rave party ») sont désormais accessibles à large échelle et à des coûts moindres.

Le cannabis reste encore de loin la substance la plus consommée. Les politiques de santé des pays occidentaux restant principalement tournées vers la pénalisation de sa consommation, plusieurs exemples nous permettent d'avoir des données solides sur les différents effets d'une dépénalisation. En Europe, les Pays-Bas sont admirés par certains pour leurs lois libérales sur les drogues. Le pays a en effet réglementé mais non légalisé l'usage et la revente du cannabis en 1976. L'explosion du commerce des coffee-shops, avec la commercialisation du cannabis mais également d'autres substances psycho-actives (champignons hallucinogènes, peyotl ...) permet ainsi à la population d'accéder à de nouvelles expériences sensorielles et ce de façon encadrée. A quel coût ? La commercialisation des champignons a été interdite en 2008 suite au suicide d'une adolescente de 17 ans en ayant consommé.³ L'accès à ces substances, voire l'incitation paradoxale à leur consommation a également développé de multiples poly-toxicomanies (cocaïne, amphétamines, antalgiques). Les coûts psycho-sociaux (troubles cognitifs, pathologies psychotiques type schizophrénie, trouble anxieux, agressions, accidents de la route) sont difficiles à estimer. L'ampleur de cette lame de fond toxique ayant abouti à une sorte de fatalisme sociétal, l'imputabilité des toxiques dans la survenue de pathologies somatiques ou psychiatriques ne semble plus relevée.

Pourtant, nous possédons d'autres exemples de pays occidentaux ayant récemment dépénalisé le cannabis. Ainsi le Canada et l'état du Colorado l'ont légalisé en 2018. Concernant le Canada 2 ans après sa commercialisation les données sont mitigées, certes le taux de consommateurs déclarés n'a augmenté « que » de 2 %, mais les revenus attendus sont moindres qu'escomptés et le marché noir continue de se développer⁴. Pour le Colorado, les données issues d'une étude récente avec une méthodologie rigoureuse sont édifiantes⁵. Ainsi, si on ne retrouve pas de données hollandaises quant à une association entre risques médicaux et consommation de cannabis, cette étude révèle quant à elle une augmentation significative du risque d'épisode psychotique induit voire de schizophrénie après sa légalisation, avec de plus une corrélation sur l'importance de la consommation.

Les politiques de santé des pays occidentaux restant principalement tournées vers la pénalisation de sa consommation, plusieurs exemples nous permettent d'avoir des données solides sur les différents effets d'une dépénalisation.

La période de la Prohibition (1920 – 1932) est également régulièrement avancée comme argument en faveur d'une légalisation, l'interdiction d'un produit étant associée à une demande accrue. Il est vrai que cette période a été le catalyseur de la mafia moderne aux Etats-Unis grâce au trafic d'alcool. L'idée générale est qu'en interdisant un produit on amplifie son besoin, voire même, que l'on transforme ce besoin en une nécessité. Mais il existe là un aspect culturel fondamental. La consommation d'alcool dans les pays occidentaux est admise depuis des temps immémoriaux, notamment à travers le vin. Il faut donc envisager des modèles d'autres pays avec des cultures différentes : accepteraient-ils de diffuser de nouveaux toxiques à leur population ? Une société occidentale doit-elle être considérée comme un laboratoire d'expériences toxicologiques ? La législation du cannabis était annoncée comme un moyen de maîtrise des trafics de stupéfiants, mais l'expérience des Pays-Bas s'apparente à un effet Pygmalion inversé, à une nouvelle brèche sur une toile sociologique fragile.

b. La parole est à la défonce

Une source de biais concernant l'innocuité de la légalisation du cannabis provient des usages thérapeutiques qui lui sont associés. Ces derniers sont connus depuis 4000 ans (Chine, Inde). Ses effets pharmacologiques proviennent de la modulation de certains neuromédiateurs et d'activation de différents circuits neuronaux. Plusieurs cadres thérapeutiques sont actuellement à l'étude (épilepsie, spasticité de la sclérose en plaque, syndromes douloureux chroniques pharmaco-résistants).^{6,7} La commercialisation de produits issus de laboratoires pharmaceutiques est attendue dans les prochaines années dans des indications qui sont actuellement dans une impasse thérapeutique, dans des cadres de prescriptions établis. Il faut d'emblée souligner que ces produits sont issus d'un processus de fabrication rigoureux et contrôlé, au contraire de divers produits vendus sous le manteau dont l'analyse révèle l'ajout de multiples substances (sable, microbilles de verre ou de plomb) pour alourdir le produit et le bénéfice de la transaction.

Un autre biais sur l'innocuité du cannabis repose sur l'évolution culturelle de la pratique de la drogue. Des drogues dures sont historiquement associées à des artistes et à des créations prodigieuses. Ainsi, un bateau ivre n'a-t-il pas été écrit sous l'influence de l'absinthe ? Plus récemment la chanson « Heroin » du Velvet Underground de Lou Reed (1964), les compositions des Rolling Stones ou des Beatles ont été composées sous les effets de multiples toxiques (LSD, héroïne, cocaïne). Ces consommations étaient « sacralisées », mais aussi sanctuarisées à des populations d'artistes. Leur trafic était rattaché à un volume de population ciblée et faible, de plus les multiples effets délétères (overdose, polytoxicomanies, VIH) les éloignaient d'un public large. Désormais, ces drogues dures se sont vues dépassées par l'essor de drogues dites douces avec notamment le cannabis. Cette évolution culturelle de la drogue a glissé d'un marché fermé à un volume de consommateurs toujours plus importants car bénéficiant de produits largement disponibles, moins chers, et réputés moins dangereux.

c. La parole est à l'avocat

Si la peur n'évite pas le danger, la légalisation évite-elle le risque ? Certains diront que le feu étant déjà hors de contrôle, l'alimenter reviendrait à (l'illusion de) le maîtriser. Reprenons les éléments des pays l'ayant légalisé. Les risques médicaux ont été développés, mais intéressons-nous maintenant aux dommages collatéraux sociétaux. De nombreux propriétaires de coffee-shops aux Pays-Bas ont un casier judiciaire.⁸ Les marchés des drogues dites douces et dures ne sont pas séparés. Il existe un continuum, alimenté par des réseaux et des trafics. La légalisation rapprochera des frontières déjà poreuses, avec les risques de développer de façon exponentielle l'accès à d'autres produits – restant illicites. Il s'agit donc des deux faces d'un même monde, une reluisante car légale, l'autre cachée mais indissociable. Un argument redondant prétend que la légalisation empêchera le trafic. En réalité ce dernier sera décalé et amplifié sur d'autres supports de drogues. La légalisation du cannabis aura une influence paradoxale sur la

Les marchés des drogues dites douces et dures ne sont pas séparés. Il existe un continuum, alimenté par des réseaux et des trafics. La légalisation rapprochera des frontières déjà poreuses, avec les risques de développer de façon exponentielle l'accès à d'autres produits – restant illicites.

consommation d'autres toxiques, à savoir l'incitation à l'usage d'autres drogues (à quoi bon braver ce qui n'est pas interdit ?). Le continuum de l'utilisation des drogues sera donc décalé. Une banalisation de la consommation de cocaïne est à craindre, et des risques associés (sanitaires, médico-psychiatriques, prises de risques, accidents ...). La consommation de cette dernière s'étant déjà grandement banalisée ces 10 dernières années, notamment par les trafics et les réseaux de mafias et par sa baisse de prix, le pire est à attendre⁹. L'exemple récent de l'augmentation de la consommation de la cocaïne ou de méthamphétamines en Europe est un bon reflet du paysage masqué des consommations qui échappent aux législateurs. L'accroissement de l'offre de la cocaïne dans l'Union européenne est associé à une hausse du nombre de problèmes de santé. Un rapport européen précise que le nombre de patients entamant un premier traitement pour un problème d'addiction lié à la cocaïne a augmenté de 37 % entre 2014 et 2017¹⁰. Le trafic favorise et amplifie sa consommation. Faudra-t-il légaliser la cocaïne après le cannabis ? Le parallèle avec la situation sanitaire actuelle et la pandémie de Covid est évident : le marché des drogues représente l'équivalent des variants qui auront toujours un temps d'avance et un impact plus puissant sur la société. Le contrôle de la production et du commerce de drogues est donc illusoire.

2. Débats

a. Marché cognitif

L'évolution culturelle reste une facette d'une évolution sociétale, dont l'exhaustivité des paramètres est impossible à délimiter. Cependant, les individus la composant se sont également modifiés. Ainsi, le QI moyen des sociétés modernes occidentales régresse. En France on a assisté à une perte de 4 points de QI en 10 ans (période de 1999 à 2009),¹¹ alors que paradoxalement l'explosion de l'accès à l'information a été rendu possible grâce à internet. En 1990 le temps d'écran (télévision) était de 3 heures par jour, associant l'exposition à des multiples contenus informatifs et à la publicité. Le fameux « temps de cerveau humain disponible » selon l'expression employée en 2004 par Patrick Le Lay, alors président du groupe TF1. Cette déclaration avait provoqué une levée de boucliers, arguant qu'il était honteux d'assimiler l'individu à un consommateur en puissance.

Pourtant où en sommes-nous quinze ans plus tard ? L'époque actuelle, avec le développement des smartphones et des réseaux sociaux, nous amène à un temps quotidien sur nos téléphones de 3 heures¹² sans compter le temps d'exposition à la télévision. Les contenus disponibles dans la vie numérique sont variés, peu contrôlés, parfois délurés et avec un accès frénétique à n'importe quel domaine. La moindre minute inoccupée se voit comblée d'un rapide passage sur le smartphone à la recherche avide d'un nouveau message, mail ou notification, pourvoyeur d'une synthèse de dopamine et d'une réassurance. Cette peur de rater quelque chose à toute heure du jour et de la nuit s'est d'ailleurs dotée d'un néologisme : la Fomo (« fear of missing out »), confinant chez beaucoup d'entre nous, et bien au-delà des adolescents, à une authentique addiction numérique. L'impact sur le sommeil est énorme. La vigilance nocturne entraînant une désorganisation profonde de ce dernier, si précieux pour les capacités d'apprentissage et les processus de mémorisation¹³, ainsi que l'épanouissement et l'équilibre chez ce public jeune.

L'époque numérique actuelle est basée sur l'immédiateté, la facilité, le plaisir, devant amener à un hédonisme sans contraintes ni limites. Pourtant, ces contenus peu contrôlés vendent bien plus que des produits commerciaux, ils donnent des incitations à des comportements. Que dire du rôle des influenceurs ? Personnalités numériques éphémères rémunérées pour initier des modes ? Que dire des vidéos de jeunes étudiants se filmant en train de consommer du protoxyde d'azote ? Ce phénomène en phase exponentielle étant associé à la mort et à des séquelles neurologiques parfois invalidantes chez des patients jeunes. Internet peut désormais se voir comme le démocratiser et le catalyseur de l'exposition aux drogues. Il existe un silence assourdissant au sujet de ce phénomène. Faut-il y voir une forme de fatalisme ? La colère et l'indignation de 2004 semblent

L'époque numérique actuelle est basée sur l'immédiateté, la facilité, le plaisir, devant amener à un hédonisme sans contraintes ni limites. Pourtant, ces contenus peu contrôlés vendent bien plus que des produits commerciaux, ils donnent des incitations à des comportements.

remplacées par la léthargie, l'hébétude, l'absence de critique.

L'époque actuelle et à venir annonce donc un mal sociologique profond, notamment pour les jeunes en phase de construction identitaire, oscillant entre un ressenti numérique trépidant et une vie non épanouissante. De plus dans le contexte générationnel actuel, ne pas appartenir ou suivre un mouvement réputé comme « tendance » peut être un facteur d'exclusion. Sur cette toile de fond de la popularité numérique, le moindre faux-pas pourrait écorner l'image virtuelle de sa représentation. Cette bascule culturelle fait vaciller les certitudes sociologiques et la construction de l'individu. La transhumance moderne de l'humain est en marche, de l'homme social à l'esclave numérique. La soumission du « temps de cerveau disponible » amène à sa manipulation, au contrôle des comportements de l'individu et la perte de son altérité. Cette dérégulation massive d'un marché cognitif en déclin doit être corrigée. Dans cette perspective, proposer la légalisation du cannabis en France reviendrait à mettre de l'huile sur un feu déjà hors de contrôle, tant en ce qui concerne les comportements incitatifs que les risques cognitifs et psychiatriques, faisant craindre une explosion de problématiques psychosociales. L'INSEE relevait déjà en 2010¹⁴ qu'en France la moitié de notre temps mental disponible était phagocyté par les écrans. Pour reprendre la loi de Moore, qui stipule que la puissance des ordinateurs augmente de façon exponentielle tous les 2 ans, notre cerveau (récent) d'homo sapiens a encaissé 5 courbes exponentielles de contenu numérique durant cette période¹⁵. Les écrans s'apparentent donc à d'authentiques monstres attentionnels.

Le principal lien entre les réseaux sociaux et la problématique du cannabis réside dans cette manipulation, dans le contrôle d'une information choisie, contrôlée par une autorité privée afin de dégager un profit.

b. Etat de droit numérique

Concernant les réseaux sociaux et plus largement internet, le pouvoir tentaculaire de ces derniers dépasse dorénavant le simple cadre de nos facultés cognitives. L'exposition à des contenus non contrôlés a amené au développement des modérateurs afin de limiter, supprimer, des contenus indésirables voire non adaptés. Concernant des actes de violences physiques, verbales, sexuelles, racistes, ces contrôles semblent fonctionner, même s'il existera toujours un retard, toujours plus court, entre la diffusion du contenu et sa modération. Mais cette autarcie numérique dépasse progressivement les cadres législatifs traditionnels. Ainsi, que penser de l'exemple récent d'un président américain dont le compte Twitter (représentant 90 millions d'abonnés) a été supprimé par le siège du réseau social car son émission de tweets, sa production de parole virtuelle, a été jugée comme non conforme à sa politique générale d'utilisation ? Le Sénat américain l'ayant pourtant acquitté des accusations portées (incitation à l'insurrection), le compte n'a pas été déverrouillé pour autant. Nous voici face à ce nouveau décalage, voire cette menace, annonçant l'ère d'une justice numérique. Un équivalent de loi du Talion 2.0, où le rapport de force se fait à l'avantage de celui qui possède le plus de datas. L'autarcie numérique favorise donc le contrôle de contenus ciblés et orientés.

Revenons sur le rôle des influenceurs, dont le terme désigne toute la dangerosité de leur statut. Ils ciblent une population précise, en perte de sens critique et en déclin cognitif, avide d'acquérir un produit ou un comportement considéré comme virtuellement bon car « tendance ». Le principal lien entre les réseaux sociaux et la problématique du cannabis réside dans cette manipulation, dans le contrôle d'une information choisie, contrôlée par une autorité privée afin de dégager un profit. L'émission et la validation de ce contenu étant maîtrisées par les dirigeants des réseaux sociaux et en l'absence de garde-fous, l'écueil numérique affleure. De plus avec le développement du « darkweb », sorte d'Hadès virtuel, des pans entiers du trafic de drogues restent accessibles et inconnus des autorités. Nous voici donc arrivés à cette sentence annoncée de Platon : sans enseignement, nous possédons néanmoins une information abondante et nous nous croyons compétents en une quantité de choses, or, nous ne sommes en rien devenus des savants, mais des savants d'illusions. L'opulence de cette information immédiatement accessible contraste avec la négligence de l'intérêt, remplacée par les contenus prolifères et orientés des réseaux sociaux.

Pour revenir sur la consultation citoyenne, cette dernière, en plus du manque évident d'informations nécessaires à une compréhension globale de cette problématique, s'inscrit dans une situation sanitaire exceptionnelle liée à la pandémie de Covid19, fortement génératrice d'anxiété pour la population. Les psychiatres sont d'ailleurs en première ligne pour alerter sur ces symptômes, voire sur des états dépressifs compliquant ce contexte. Le risque de se tourner vers ce type de consommation et le risque d'addiction qui lui est associé constitue donc une erreur en termes de timing (et une aubaine pour ceux qui la souhaitent, car ils martèleront qu'il faut justement pouvoir bénéficier de ces « vertus » anxiolytiques) pour une réflexion globale et émotionnellement neutre.

3. Plaidoirie

La réflexion sur l'évolution et le développement de nos sociétés modernes est indispensable. Phillip K. Dick dans son œuvre « Blade Runner » présentait déjà la modulation artificielle de nos humeurs grâce à un système de stimulation cérébrale profonde. Ce roman de science-fiction ne serait-il pas plutôt d'anticipation ? Une société artificiellement apaisée est-elle une société épanouie ? La tendance dominante actuelle dite de la « réduction des risques » n'amène pas de solution : au contraire elle crée une gangue féconde, où le sentiment d'impunité à la loi est fort, avec un accès facile à d'autres toxiques. Certains y verront l'opportunité d'entretenir et manipuler l'erreur humaine. Le plus pertinent reste de mettre du sens. Le public jeune (adolescents, étudiants, jeunes adultes) constitue un groupe cible important pour de nombreuses interventions en matière de drogues. Il est étonnant et même paradoxal qu'actuellement ces mesures aillent plus dans le sens d'une incitation que d'une prévention. La banalisation de cette consommation sur les réseaux sociaux impose de revoir le contrôle de la diffusion de ces contenus.

Un plan gouvernemental dit des « 1000 premiers jours », centré autour du développement du nouveau-né, est en cours de rédaction. L'impact du cannabis sur le développement cérébral du fœtus, par des mécanismes épigénétiques, est connu, d'où l'importance d'en prévenir la population. Des mesures fortes sont nécessaires. Le citoyen a un rôle actif à endosser face à la passivité entretenue. Compte-tenu de ces éléments, la légalisation du cannabis ressemble à un opportunisme malsain ou à une candeur déplacée. Une société moderne se doit de protéger sa population par l'information. La prévention permet d'éviter de créer de la toxicomanie. Encore faut-il que les instances décisionnelles usent de leur rôle régulateur. La protection de sa population est une obligation d'un gouvernement. Son échec, que ce soit par incapacité ou par mise en danger délibérée, amène à formuler une mise en demeure : la santé est un bien commun, la protéger doit être une priorité collective.

Le public jeune (adolescents, étudiants, jeunes adultes) constitue un groupe cible important pour de nombreuses interventions en matière de drogues. Il est étonnant et même paradoxal qu'actuellement ces mesures aillent plus dans le sens d'une incitation que d'une prévention.

Bibliographie :

1. Monshower et al – 2005
2. Rapport européen sur les drogues 2019. https://www.emcdda.europa.eu/system/files/publications/11364/20191724_TDAT19001FRN_PDF.pdf
3. <https://www.leparisien.fr/faits-divers/pays-bas-alerte-aux-champignons-hallucinogenes-07-01-2008-3292669492.php>
4. <https://www.lapresse.ca/affaires/economie/2019-04-16/cannabis-malgre-la-legalisation-le-marche-noir-resiste-au-canada>
5. Legalized Cannabis in Colorado Emergency Departments: A Cautionary Review of Negative Health and Safety Effects. Brad A. Roberts, MD. West J Emerg Med. 2019 Jul; 20(4): 557–572).
6. Cannabis use in people with multiple sclerosis and spasticity: A cross-sectional analysis. Jessica Rice *et al.* Mult Scler Relat Disord. 2020 Jun; 41:102009.
7. Medical Cannabis for Neuropathic Pain. Gemayel Lee *et al.* Curr Pain Headache Rep. 2018 Feb 1;22(1):8.
8. Snippe et al 2005
9. <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/chap3.pdf>

10. <https://www.ofdt.fr/publications/collections/rapports/rapports-nationaux/>
11. <https://www.lesechos.fr/2017/01/linquietant-recul-du-quotient-intellectuel-151421>
12. <https://www.sudouest.fr/2020/02/20/les-francais-passent-desormais-plus-de-deux-heures-par-jour-sur-internet-7220316-10228.php#:~:text=Recalcul%C3%A9%20avec%20des%20donn%C3%A9es%20de,majorit%C3%A9%20des%2015%E2%80%9324%20ans>
13. Murdock – 2013
14. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1280984#:~:text=En%202010%2C%20en%20France%20m%C3%A9tropolitaine,globalement%20stable%20depuis%2010%20ans>
15. <https://www.franceculture.fr/emissions/la-methode-scientifique/la-methode-scientifique-du-mercredi-23-janvier-2019>